

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 6 mars 2026

L'an 2026 et le 6 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 02/03/2026

Date d'affichage : 02/03/2026

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DELAPLANCHE André à M. SAUVAGE Pascal, GAUME Stéphane à Mme RAGOBERT Catherine, TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud
Excusée : Mme CHEVALIER Sandrine

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

Ordre du jour :

- Approbation du CFU 2025 et Affectation du résultat
- Validation du bail de location logement communal 44 rue St Sauveur
- Contrat concert du 6 décembre 2026 et demande de subvention au Département
- Devis achat défibrillateurs
- Autorisation travaux de mise en sécurité et aux normes de l'épicerie. Demande de subvention auprès de l'ANCT.
- Validation du projet de bail local épicerie
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé l'unanimité.

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Approbation
1	2-1/2026	Approbation du CFU 2025	Approbation
2	2-2/2026	Approbation affectation des résultats 2025	Approbation
3	2-3/2026	Validation du bail de location du logement communal 44 rue Saint Sauveur	Approbation
4	2-4/2026	Contrat concert du 06 décembre 2026 - Demande de subvention au Département	Approbation
5	2-5/2026	Devis achat défibrillateurs	Approbation
6	2-6/2026	Autorisation travaux de mise en sécurité et aux normes de l'épicerie	Approbation
7	2-7/2026	Validation du projet de bail épicerie	Report

En mairie, le 09/03/2026
Madame la Maire,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Giles BERTRAND



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 11/03/2026
Et
Publication ou notification du :
11/03/2026

L'an 2026, le 6 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/03/2026.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DELAPLANCHE André à M. SAUVAGE Pascal, GAUME Stéphane à Mme RAGOBERT Catherine, TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

Excusée : Mme CHEVALIER Sandrine

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

2-1/2026 – Approbation du CFU 2025

Vu

- l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026
- le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Nibelle
- le CFU 2025 de la commune de Nibelle ;

Considérant

- que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
- que, dans ce cadre, Catherine RAGOBERT, maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Pascal SAUVAGE pour assurer la présidence de la séance ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 045-214502288-20260306-2_1_2026T-BF

S'LO

- le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COLLECTIVITE DE NIBELLE - Commune de Nibelle - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	81

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	502 036,00	624 312,49	1 126 351,49
	Recettes réalisées (1)	B	105 984,81	646 867,91	853 792,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	489 803,72	1 453 354,00	1 822 911,72
	Dépenses réalisées (1)	E	186 857,95	715 753,25	802 611,20
	Restes à réaliser	F	55 162,63	0,00	55 162,63
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-79 873,14	131 054,66	51 181,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-32 435,26	329 045,51	296 610,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit	G + H	-112 308,42	460 100,17	347 791,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-55 162,63	0,00	-55 162,63
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	G + H + I	-167 471,05	460 100,17	292 629,12

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées correspondent aux opérations réalisées et les opérations d'ordre

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, par 9 voix Pour, Catherine RAGOBERT, maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVENT** le CFU 2025 de la commune de Nibelle
- **DONNENT** pouvoir à Catherine RAGOBERT, maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
La Maire de Nibelle,
Pascal AU VAGE



Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 11/03/2026
Et
Publication ou notification du :
11/03/2026

L'an 2026, le 6 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/03/2026.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DELAPLANCHE André à M. SAUVAGE Pascal, GAUME Stéphane à Mme RAGOBERT Catherine, TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

Excusée : Mme CHEVALIER Sandrine

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

2-2/2026 – Approbation affectation des résultats 2025

Après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025	131 054.66€
Report à nouveau	329 045.51€
Résultat cumulé au 31/12/2025	460 100.17€

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2025	-79 873.14€
Report à nouveau	-32 435.28€
Solde reste à réaliser : dépenses 55 162.63€	
Solde reste à réaliser : recettes	
Solde des restes à réaliser	-55 162.63€
Besoin de financement	167 471.05€

Madame la Maire propose l'affectation de résultat suivante :

Proposition d'affectation	460 100.17€
En réserves section investissement (1068)	167 471.05€
Report en section de fonctionnement (R002)	292 629.12€

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDENT** d'affecter au budget 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :
 - Couverture du besoin de financement de la section investissement en votant au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de **167 471,05€**
 - Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », soit la somme de **292 629.12€**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "C. RagoBERT". Below the signature is a circular official stamp of the "Mairie de Nibelle, Loiret". The stamp features a central emblem and the text "Mairie de Nibelle" and "LOIRET" around the perimeter.

Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gilles BERTRAND".

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 11/03/2026
Et
Publication ou notification du :
11/03/2026

L'an 2026, le 6 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/03/2026.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DELAPLANCHE André à M. SAUVAGE Pascal, GAUME Stéphane à Mme RAGOBERT Catherine, TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

Excusée : Mme CHEVALIER Sandrine

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

2-3/2026 – Validation du bail de location du logement communal 44 rue Saint Sauveur

Madame Catherine RAGOBERT informe les membres du Conseil que le logement communal de type F3, au 44 rue Saint Sauveur, est disponible à la location.

Elle explique qu'un locataire a été trouvé pour louer ce logement à compter du 15 mars 2026. Les conditions de location permettant d'établir un bail avec l'intéressé, sont présentées.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMETTENT** un avis favorable à cette location à la date du 15 mars 2026 ;
- **DÉTERMINENT** le montant du loyer à 412€ qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre 2025 (145.78), et d'un forfait pour charges de 104€ (chauffage : 93€ et TEOM : 11€) ;
- **PRÉCISENT** que le locataire versera un dépôt de garantie de 412€, représentant un mois de loyer en principal (article 10 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire. Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans le mois suivant son départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu pour responsable. En aucun cas, le locataire ne pourra imputer le loyer et les charges, dont il est redevable, sur le dépôt de garantie.
- **DÉLÈGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 11/03/2026
Et
Publication ou notification du :
11/03/2026

L'an 2026, le 6 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/03/2026.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DELAPLANCHE André à M. SAUVAGE Pascal, GAUME Stéphane à Mme RAGOBERT Catherine, TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud
Excusée : Mme CHEVALIER Sandrine

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

2-4/2026 – Contrat concert du 06 décembre 2026 - Demande de subvention au Département

Madame Catherine RAGOBERT propose d'organiser un concert de l'orchestre symphonique les violons d'Ingres (46ter rue Sainte Catherine, 45000 Orléans). Le concert aura lieu en l'Eglise Saint Sulpice le dimanche 6 décembre 2026.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le contrat pour le concert,
- **CONFIRMENT** que les crédits seront inscrits au budget et s'engagent à verser la somme de 1 300€,
- **SOLLICITENT** auprès du Département une subvention du maximum (50%), dans le cadre de la Saison Culturelle « EN SCÈNE! »,
- **DELEGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
BERTRAND Gilles



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 11/03/2026
Et
Publication ou notification du :
11/03/2026

L'an 2026, le 6 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/03/2026.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DELAPLANCHE André à M. SAUVAGE Pascal, GAUME Stéphane à Mme RAGOBERT Catherine, TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

Excusée : Mme CHEVALIER Sandrine

A été nommé secrétaire : BERTRAND Gilles

2-5/2026 – Devis achat défibrillateurs

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'il n'est plus possible d'acquérir les électrodes et batteries de nos deux défibrillateurs achetés en 2012. Afin de maintenir cette obligation, il convient de les renouveler. Pour rappel, le premier est situé sur le mur extérieur du local périscolaire, afin d'être au plus proche des lieux recevant du public dans le bourg et le second au vestiaire du terrain de foot. Deux devis sont présentés :

2 Défibrillateurs	Fournisseur	Date	HT	TTC
avec housse de protection et registre de suivi	France DAE	16/01/2026	2 158,00 €	2 589,60 €
	SECURIMED	03/03/2026	2 092,03 €	2 510,44 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette acquisition,
- **APPROUVENT** le devis de la société SECURIMED, mieux disante, d'un montant total de 2 092.03€ HT soit 2 510.44€ TTC
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 en section d'investissement - au compte 2188,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 11/03/2026
Et
Publication ou notification du :
11/03/2026

L'an 2026, le 6 mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/03/2026.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal

Excusés ayant donné procuration : MM : DELAPLANCHE André à M. SAUVAGE Pascal, GAUME Stéphane à Mme RAGOBERT Catherine, TRINQUET Benoît à M. DUVERGER Thibaud

Excusée : Mme CHEVALIER Sandrine

A été nommé secrétaire : BERTRAND Gilles

2-6/2026 – Autorisation travaux de mise en sécurité et aux normes de l'épicerie

Madame la Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de mise en sécurité et aux normes électriques de l'épicerie et précise que ces travaux ne sont pas éligibles aux subventions en faveur du commerce de proximité (ANCT).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 12 529.98€ HT, soit 15 035.98€ TTC.

Les devis sont présentés. Il est précisé que deux devis ont été demandés pour les travaux de gros œuvre.

Le second devis s'élève à 6 985.97€ HT soit 8 383.16€ TTC et des délais de mise en œuvre non conformes à notre demande confortent le choix de l'entreprise retenue ci-dessous :

Travaux mise aux normes et mise en sécurité épicerie	Fournisseur	Date	HT	TTC
Charpente	Eurl Thibault BARRUET	27/01/2026	1 360,00 €	1 632,00 €
Tranchée technique			2 630,00 €	3 156,00 €
Reprise fissures façades et soubassement			1 548,00 €	1 857,60 €
Cloisons local vestiaire / WC		19/02/2026	1 036,00 €	1 243,20 €
ss-Total Gros oeuvre			6 574,00 €	7 888,80 €
Portail	AM Payen	24/02/2026	3 900,00 €	4 680,00 €
Electricité	SARL Boursin	04/03/2026	1 010,98 €	1 213,18 €
Plomberie	Eurl Sylvain Beauvais	23/02/2026	1 045,00 €	1 254,00 €
Total			12 529,98 €	15 035,98 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le projet de mise en sécurité et aux normes électriques de l'épicerie.

- **APPROUVENT** le devis de l'EURL Thibault BARRUET pour un montant de 6 985.97€ HT soit 8 383.16€ TTC.
- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise AM PAYEN pour un montant de 3900€ HT soit 4 680.00€ TTC,
- **APPROUVENT** le devis de la SARL BOURSIN pour un montant de 1 010.98€ HT soit 1 213.18€ TTC,
- **APPROUVENT** le devis de l'EURL Sylvain BEAUVAIS pour un montant de 1 045.00€ HT soit 1 254.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 en section d'investissement - au compte 2138,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND

